

« TERRITOIRES DE SANTE DE DEMAIN – Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI) 2 »

CAHIER DES CHARGES

VILLE ET EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ET LES TERRITOIRES PARTENAIRES



VILLE ET EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ET LES COFINANCEURS PARTENAIRES



VILLE ET EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ET LES PARTENAIRES DU CONSORTIUM



Annexe : Fiche action à remplir

PREAMBULE

Depuis septembre 2019, la Ville et la Ville et l’Eurométropole de Strasbourg et ses partenaires sont lauréats de l’appel à projets Territoires d’innovation lancé par le Secrétariat Général Pour l’Investissement et la Banque des Territoires.

Le partenariat qui s’est développé a déjà permis de fédérer un ensemble d’acteurs autour des thématiques de la santé, du développement économique et du numérique. Ainsi, le projet « Territoires de santé de demain » (TSD) va percevoir du programme d’investissement d’avenir (PIA) plus de 10 M € de financement en subventions et environ 24M € de prises de participation pour cofinancer des actions innovantes sur le territoire de la Ville et l’Eurométropole de Strasbourg, du Pays de Saverne, Plaine et Plateau et autres territoires de déploiement.

Des partenaires aux profils divers (établissements de santé, entreprises, collectivités...) composent la gouvernance de cette communauté d’acteurs.

Fort de son expérience de mobilisation d’acteurs dynamiques et innovants de son territoire, et souhaitant apporter et trouver des solutions à la période actuelle, la Ville et l’Eurométropole de Strasbourg propose le lancement d’un nouvel Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI) visant la sélection d’actions innovantes répondant aux problématiques constatées lors de la crise du Covid-19. Les objectifs étant de tirer les enseignements de cette crise afin d’avancer sur un axe de prévention, de pérenniser des actions et méthodes d’organisation innovantes ayant émergé et d’accompagner la sortie de la crise sanitaire et faire face à ses impacts.

Cet AMI devrait permettre de faire la jonction avec la création d’un fonds d’impact bien-être et prévention en santé déjà prévu dans le dossier TSD et dont la mise en œuvre se fera à partir de 2021. Dans le cadre de la stratégie digitale de la Ville et l’Eurométropole de Strasbourg, le dispositif « Strasbourg, fabrique de l’innovation » a pour objectif de soutenir et accompagner des expérimentations de solutions présentant une innovation technologique ou d’usages, proposées par des TPE et PME sur le territoire de la Ville et l’Eurométropole de Strasbourg. Il a vocation à stimuler le développement des entreprises, en valorisant leur savoir-faire et leur capacité d’innovation, tout en testant des solutions innovantes dans les conditions réelles d’utilisation pour répondre aux défis du territoire. Après une première édition en 2019 portant sur les enjeux climatiques, « Strasbourg, fabrique de l’innovation » s’intègre à la présente AMI pour soutenir les innovations en santé dans le contexte de la crise sanitaire.

1. Le projet « Territoires de santé de demain » :

TSD est un projet d’approche intégrée de la santé avec une vision à long terme partagée par un collectif de partenaires motivés.

Ce projet a pour objectif dans les dix ans à venir de transformer son territoire dans le domaine de la santé à travers la prévention, la santé de proximité, et la prise en charge des patients les plus à risque par le développement d’outils numériques, de lieux et d’événements spécifiques, et l’émergence de nouveaux usages et pratiques.

Il s’agit d’un projet ambitieux composé d’une phase de mise en œuvre, de déploiement et d’un système d’évaluation des impacts visant à apporter toutes les conditions nécessaires à l’expérimentation d’un projet de santé intégré.

Ce projet fédérateur s’articule autour d’une « maison commune » (voir schéma ci-dessous) visant à donner du sens aux actions innovantes du territoire. La notion de parcours d’accompagnement du patient et du citoyen s’intègre aussi bien dans la dimension de prévention (A), de proximité sur l’ensemble des territoires (B) que par la prise en charge des personnes à risque élevé (C). Le développement d’un socle numérique, d’infrastructures et d’outils adaptés, l’identification de personnes ressources doivent alimenter et faciliter l’accompagnement du citoyen et du patient (D). Enfin, des projets visant la conduite du changement sont nécessaires pour apporter une meilleure compréhension des outils innovants qui peuvent être proposés, ou favoriser une nouvelle méthode de travail en collectif (E2). Une gouvernance partenariale intégrant les différentes parties prenantes, avec une attention particulière dédiée aux questions éthiques et d’évaluation, est mise en place (E1).



Objet de la consultation

Les constats faits lors de la période de crise inédite que nous venons de traverser doit permettre d’engager une transformation de nos modes d’organisation et d’usage afin d’adapter notre quotidien aux nouvelles contraintes, notamment sanitaires mais également aux opportunités de transformation de la société.

Cet appel à candidatures a pour objectif principal le recensement et la sélection de différentes actions d’innovation en santé du territoire proposant des solutions organisationnelles, techniques et sociales innovantes en lien avec les besoins identifiés lors de la crise sanitaire du Covid-19 et pour ses suites. En effet, les circonstances ont favorisé les solutions de prise en charge à distance, et les nouvelles technologies sont apparues nécessaires et jouent un rôle prépondérant. D’un autre côté, il apparaît nécessaire d’innover dans le maintien et la favorisation du lien social. Il a été montré que l’isolement

des personnes en institution ou à domicile a eu/aura des impacts significatifs sur la santé et l'espérance de vie.

Les structures publiques et privées (hospitalières, universitaires, associatives, startups, entreprises, etc...), notamment issues de l'économie sociale et solidaire, portant un projet d'innovation répondant à ces problématiques sont invitées à proposer leur projet.

Les actions déposées devront s'inscrire dans une des thématiques suivantes :

- **Transformer le cadre de vie et les modes de vie** en prenant en compte les déterminants de santé : lien social, santé environnementale, santé par l'activité physique, santé par l'alimentation, santé par les rythmes de vie, santé mentale,
- Innover pour développer une **offre de santé de proximité** sur tous les territoires : lieux de santé de proximité, animation des réseaux et des communautés, notamment pour les publics fragiles et leurs soignants et/ou aidants : personnes âgées, personnes à risque de développer des formes sévères de pathologies lors de crises épidémiques comme constaté avec la Covid-19*, personnes atteintes de Maladie Longue Durée, personnes isolées et/ou en perte d'autonomie, personnes souffrant de troubles psychiques,
- **Transformer la prise en charge** des personnes, notamment pour les publics fragiles : personnes âgées, personnes à risque de développer des formes sévères de pathologies lors de crises épidémiques comme constaté avec la Covid-19*, personnes atteintes de MLD, personnes isolées et/ou en perte d'autonomie, personnes souffrant de troubles psychiques,
- **Favoriser le développement de projets économiques innovants** par l'identification de patients et citoyens experts comme source d'innovation, de nouvelles solutions et usages numériques favorisant le développement d'une offre de service à distance, en tenant compte de la fracture numérique et des disparités géographiques et socio-économiques,
- **Accompagner le changement auprès des citoyens**, des patients et des professionnels de santé, notamment par de nouvelles organisations des méthodes de travail, par de la formation aux nouveaux métiers, par le renforcement du lien social, la facilitation de l'accès aux soins, et l'appropriation des nouveaux biens et services.

* Personnes considérées comme à risques face au COVID-19 :

- Les personnes de plus de 65 ans
- Les personnes atteintes d'une maladie chronique ou fragilisant leur système immunitaire (notamment antécédents cardiovasculaires, diabète et obésité, pathologies chroniques respiratoires, cancers...)
- Les femmes enceintes au 3ème trimestre de grossesse.

Source : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-le-covid-19/article/personnes-a-risques-reponses-a-vos-questions>

2. Eléments financiers et juridiques :

2.1. Enveloppe dédiée et modalités de financement :

Cet AMI est doté d’une enveloppe en subventions de 1M€ répartis de la manière suivante, 500 000€ de cofinancement d’actions d’investissement et 500 000€ de cofinancements d’actions de fonctionnement.

Les financements peuvent être attribués à des structures déjà financées sur le projet Territoires de Santé de Demain (subvention ou prise de participation) ou à de nouvelles structures.

2.2. Encadrement communautaire :

L’ensemble des subventions versées aux différents partenaires, dès lors qu’elles sont considérées comme des aides d’Etat respecteront les règles européennes applicables à la catégorie d’Aide d’Etat appropriée.

2.3. Eligibilité des dépenses, montant maximum accordé et taux d’intervention :

Pour chaque action, un plan de financement distinguant les dépenses et ressources propres à celle-ci est présenté.

Il est prévu d’octroyer un montant maximum de 100 000€ par projet.

Sous réserve de l’application de règles plus restrictives spécifiques à certaines catégories d’aides d’Etat, l’aide peut couvrir jusqu’à 50% des dépenses définies comme éligibles.

2.4. Réalisation de l’action et versement de la subvention :

Il est porté à l’attention du candidat que les crédits octroyés constituent des fonds exceptionnels liés à la situation de la pandémie Covid 19, ainsi, les dépenses éligibles devront avoir été engagées le 31/12/2020 au plus tard.

Les modalités de versement de la subvention pourront être adaptées à chaque porteur de projet, une avance conséquente pourra être versée à la signature de la convention, dans la limite de 80% du montant total éligible du projet.

3. Documents attendus :

Les porteurs d’action devront déposer une fiche action sur le modèle joint en annexe en spécifiant :

- La nature de l’action,
- La thématique principale concernée,
- Durée de l’action, phasage et objectifs,
- Impact attendu à court, moyen et long terme,
- Le plan de financement : dépenses et recettes par nature

L’action devra démontrer qu’elle répond aux objectifs des thématiques de TSD :

- La transformation d’un mode de fonctionnement,
- L’innovation*,
- L’impact effectif pour les citoyens,
- La robustesse du modèle de financement,
- La prise en compte des disparités sociales, géographiques et économiques sur le territoire

* Qualification de l’innovation

Les innovations proposées doivent embrasser une acception large et globale : innovation technologique, innovation de modèle d’affaires, innovation de procédé et d’organisation, innovation de produit, service et usage, innovation sociale.

L’action devra se dérouler en tout ou partie dans le périmètre d’intervention de Territoires de Santé de Demain (la Ville et l’Eurométropole de Strasbourg, les territoires ruraux des Pays de Saverne Plaine et Plateau, la Communauté de communes Mossig Vignobles, le Territoire de Bitche).

Pour les actions qui touchent exclusivement les territoires partenaires (les territoires ruraux des Pays de Saverne Plaine et Plateau, la Communauté de communes Mossig Vignobles, le Territoire de Bitche), les financements pourront être ceux des partenaires cofinanceurs (l’ARS, le Département du Bas-Rhin, la Région Grand Est), mobilisables au cas par cas si l’objectif de l’action s’inscrit dans une des priorités des plans d’innovation portés par ces derniers et/ou s’ils renforcent des investissements déjà réalisés dans le cadre de la crise sanitaire.

4. Conditions de choix des actions sélectionnées :

Les actions seront retenues sur la base des critères de sélection suivants :

4.1 L’action et les modalités de transformation :

- Clarté et portée de l’ambition stratégique de transformation,
- Niveau d’innovation de l’action proposée,
- Dimension transversale de la capacité à mobiliser l’ensemble des parties prenantes concernées par la réalisation du Projet et à créer des alliances entre elles,

4.2 Méthode :

- Réalisme du calendrier,
- Cohérence du projet avec le contexte territorial actuel et les thématiques du projet TSD,
- Cohérence avec les objectifs du projet régional de santé repris dans le projet TSD
- Prise en compte des enjeux globaux liés notamment aux différences d’accès au numérique, aux soins...

4.3 Modèle économique :

- Soutenabilité du modèle économique présenté,
- Performance et cohérence de la stratégie de mise en œuvre,
- Capacité financière de la structure
- Capacité administrative de la structure (moyens humains, administratifs, matériels adéquats et proportionnés pour mener et suivre le projet, ...)

4.4 Impacts et bénéfices

- Impacts de l’action sur l’ensemble de son périmètre territorial,
- Bénéfices de l’action sur les populations et usagers,
- Capacité de l’ambition de transformation à inspirer d’autres territoires.

5. Procédure de sélection :

L’ensemble des projets déposés sera examiné par l’équipe projet et le Comité de pilotage TSD au vu des critères édictés.

Un webinaire de questions/réponses est proposé le 6 juillet 2020.

Des auditions pourront être organisées les 31 août, 1^{er} et 2 septembre 2020 pour approfondir certains dossiers.

La sélection aura lieu dans la première quinzaine de septembre 2020 et permettra de déterminer les projets intégrant la dimension Territoires de santé de demain – AMI 2.

6. Confidentialité :

Les documents transmis dans le cadre de cet appel à projets sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont communiqués que dans le cadre de l’expertise. L’ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidature est tenu à la plus stricte confidentialité.

7. Modalités de remise des candidatures :

Les candidatures doivent parvenir à l’adresse mentionnée ci-dessous au plus tard **le vendredi 31 juillet 2020 avant 17 heures**, soit 44 jours après l’avis de publicité.

Les candidatures parvenues au-delà de cette date et cette heure limites sont irrecevables.

Les projets doivent être transmis, avec l’indication sur l’enveloppe extérieure ou dans l’objet du mail de la mention « Dossier de candidature : « Territoires de santé de demain AMI 2 » - Avis N° : AP/TISANTE/2020/001 » ;

De préférence par mail :

caroline.schuster@strasbourg.eu

Et/Ou

à l’adresse suivante :

Ville et Eurométropole de Strasbourg
Direction du Développement Economique et de l’Attractivité
Service Emploi et Economie Solidaire
1, Parc de l’étoile
67076 Strasbourg CEDEX

Renseignements complémentaires

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :
Caroline Schuster, tél 03.68.98.65.87

ANNEXE : FICHE ACTION

Nombre maximum de pages : 4

Nom du projet :

Nom du porteur de projet :

Statut du porteur de projet (Entreprise, association, ...) :

Thématique(s) principale(s) du projet (*cocher la ou les case(s) correspondante(s)*):

Santé environnementale		Solution numérique	
Santé par l’activité physique		Patients et citoyens experts	
Santé par l’alimentation		Personnes à risque (diabète, troubles cardiovasculaires, cancer, isolement/perte d’autonomie, troubles psychiques, ...)	
Santé au travail		Professionnels de santé / aidants	
Santé mentale		Nouveaux lieux de santé de proximité	
Traitement des données		Animation des réseaux et des communautés	
Lieu d’impulsion et d’innovation des entreprises en santé		Transformation – lien social	
Conduite du changement – citoyens et patients		Conduite du changement – professionnels de santé	

Autres (à préciser): _____

Descriptif du projet :

Territoires et/ou partenaires impliqués :

Nom / raison sociale du partenaire	Domaine d’activité	Territoire / type de partenariat

Caractère innovant du projet :

Durée du projet et impacts attendus :

Quelle implication des citoyens et/ou des patients ?

Décrire le modèle économique/de financement proposé :

Plan de financement

DEPENSES		RECETTES	
Type de dépense	Montant	Type de dépense	Montant
Total		Total	